

MAIRIE DE SARZEAU

CIMETIÈRE DE BRILLAC - ANCIEN

AVIS - CONSTATATION D'ÉTAT D'ABANDON

(Articles R2223-12 et R2223-13 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Par délégation du Maire, l'Adjointe au Maire de Sarzeau, Dominique VANARD, informe les descendants des successeurs des concessions figurant sur le tableau ci-annexé qu'un constat d'état d'abandon aura lieu :

**Le mercredi 24 janvier 2024 à 10h
à l'ancien Cimetière de Sarzeau
(impasse de La Grée)**

Les personnes concernées par les sépultures visées sont invitées à assister au constat ou à s'y faire représenter par une personne dûment mandatée.

Par délégation du Maire
L'Adjointe au Maire,

Dominique VANARD

